

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE CHANTELOUP

(sans jamais oser le demander)

Coopérative scolaire
Institut Chanteloup



Beaucoup d'entre vous ne connaissent pas très bien la coopérative de l'Institut Chanteloup.

Nous vous proposons de découvrir ses activités, son fonctionnement, ses missions... et un peu plus encore.

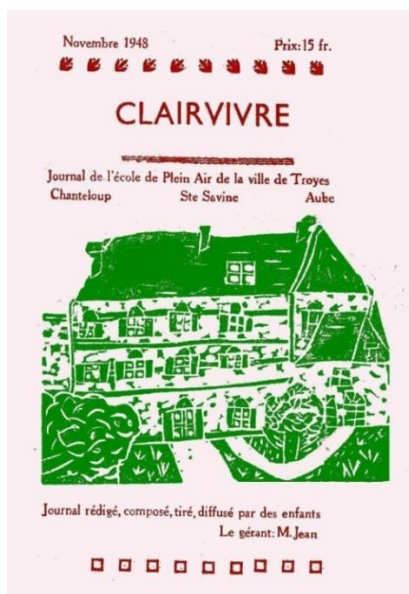
C'est quoi une coopérative scolaire ?

C'est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décide de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative.

Une coopérative est gérée par les élèves avec le concours des enseignants. Elle porte des objectifs de développement de l'esprit de solidarité entre les élèves, d'amélioration du cadre scolaire, des conditions de travail et de vie des élèves dans l'école....

Un peu d'histoire !

Les coopératives sont apparues au lendemain de la Première Guerre mondiale (la célèbre loi de 1901 sur les associations). Les écoles n'avaient pas de sous à l'époque pour le dessin, la peinture, le travail manuel ou les livres de bibliothèque. Les coopératives ont pu donner un cadre juridique à la gestion de l'argent notamment récolté lors des kermesses.



A Chanteloup, pas de trace de la création de la coopé de l'école de plein air dans nos archives.

Cependant les activités artistiques étaient très présentes. Il fallait acheter du matériel...

De même pour les méthodes de la pédagogie Freinet : des journaux scolaires étaient imprimés par les élèves (et vendus).

Les enseignants de l'époque ont été des pionniers des méthodes pédagogiques actives (correspondance scolaire, échanges, voyages, séjours à l'étranger...).

Il est certain que la vie de la Coopé a été très riche à cette époque.

Elle fonctionne comment celle de l'Institut ?

A Chanteloup des coopératives sont installées dans chaque groupe. Les enfants sont associés à leur gestion chaque fois que c'est possible.

La coopérative de l'Institut rassemble toutes les coopératives des groupes.

Toutes les décisions sont prises par le bureau de la coopé qui est constitué d'élus des enfants (élection chaque année), des enseignants de l'IEMS et de représentants du personnel (Bénédicte, Frédérique, Pascale, Sylvie et Virginie L. actuellement).

Pour cette année scolaire, Léo est président de la Coopé, Ramatoulaye vice-présidente.

Sous quel statut ?

Notre coopérative est affiliée à l'association départementale de l'Office central de la coopération à l'école (OCCE), en tant que section locale. Elle n'est donc pas une association autonome. Elle est placée sous le contrôle de l'OCCE.



Concrètement, elle est gérée comment ?

Comme énoncé un peu plus haut, la gestion de la coopérative scolaire par les élèves répond à l'objectif de développement de leur esprit d'initiative et de leur autonomie, afin d'en faire de futurs citoyens responsables.

Ainsi, il est souhaitable que les élèves participent au fonctionnement de la coopérative scolaire, en fonction de leur âge et de leur degré de maturité, notamment en gérant les finances des coopératives des groupes ou en étant membres du bureau. Les élèves sont aidés dans ces tâches par des adultes.

Le mandataire agréé est un enseignant (Francis T. actuellement). Il est secondé par un signataire, enseignant également (c'est Vanessa).

Les mouvements de fonds s'effectuent au moyen d'un compte ouvert au Crédit mutuel. Mais attention ! Interdiction d'ouvrir des livrets, de placer de l'argent... ou de spéculer.

Quelles sont ses ressources ?

La coopérative est dotée d'un budget propre. Ses ressources proviennent essentiellement du bénéfice de la fête de Chanteloup, du bénéfice de la vente de photos et des cotisations des familles.

Quelques subventions également.

Des dons aussi, mais c'est vraiment peu fréquent.



Fête de Chanteloup 2014

Parlez-nous des cotisations !

L'adhésion des familles repose sur le volontariat. La cotisation annuelle s'élève à 15 € (tarif inchangé depuis 2005).

En aucun cas, il n'est exigé une participation financière obligatoire des parents. En vertu du principe de solidarité, aucun élève ne peut être écarté du bénéfice d'une activité financée par la coopérative scolaire au motif que ses parents n'ont pas participé à son financement.

L'argent de la coopé, il sert à quoi ?

Les demandes venant des groupes sont présentées au bureau de la Coopé qui prend ensuite ses décisions.

Donnons quelques exemples de ce qu'a financé la coopé lors de l'année scolaire 2015/2016 :

- Les coopératives des groupes : 828 €
- Le spectacle de Noël : 704 €
- L'achat de livres de jeunesse pour la bibliothèque : 313 €
- Diverses spectacles et sorties : 121 €
- Et la liste n'est pas exhaustive [...]



Jacob Diboum – Noël 2011



Petit banc au bout – Noël 2015



← Un exemple : lorsque les enfants sourds sont allés en classe de neige dans le Jura en 2013, la coopé a pris en charge les remontées mécaniques, la location des skis et des raquettes ainsi que le coût de l'animation chiens de traîneau.

La coopérative peut également être l'association support qui gère complètement le budget d'événements exceptionnels, tels le projet *Danse avec les roues* en 2008 ou le Centenaire de l'hôpital des Dames écossaises en 2015 →



Semaine du Centenaire, Nurse Aline and Doctor Rachel, juin 2015

Qui vérifie les comptes ?

En septembre, chaque année une commission (composée de personnes extérieures à la gestion de la coopérative) épluche et vérifie le cahier de comptes, les chéquiers, la caisse, les relevés bancaires, l'inventaire des biens de la coopé, les comptes rendus des réunions... Le procès-verbal de validation est ensuite adressé à l'OCCE de l'Aube.

Ont été sollicités ces dernières années des parents d'élèves (dont un qui est huissier de justice !), un directeur d'école partenaire, des élus saviniens et des professionnels de l'institut.

Qu'ils en soient ici une nouvelle fois remerciés.

Pour terminer

On l'a compris, la présence d'une coopérative scolaire à Chanteloup est une véritable richesse de par sa mission d'éducation à la citoyenneté.

En portant ou en contribuant à la réussite de nombreux projets au bénéfice des enfants, la coopé est un partenaire important de la vie de l'institution.

Rédigé par Francis Tailleur, mandataire de la Coopérative scolaire

Mai 2017



Concert *La Belle Equipe*, Fête de la musique organisée par la coopé, 21 juin 2016